

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	5
Nombre de votants	37
Date de la convocation	14/11/2025
Certifié exécutoire le	24/11/2025
Date d'affichage	01/12/2025
Envoyé en préfecture le	01/12/2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX

François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, ENSERGUEIX Jean-François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal, LONGUET Jean-François

EXCUSES : BONNET TENEZE Véronique (donne procuration à DEGERY Sylvie), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone (représentée), JARRIGE Didier (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), LAURENT André (excusé), LE MEUR Marion (donne procuration à JENTY Philippe), PLAS Marcel (représenté), ROUCHEREAU Patrice, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane (excusée).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

105-2025 Ligne de trésorerie – Budget DECHETS.

Dans l'attente de percevoir les diverses subventions en lien avec les travaux réalisés pour le projet des bâtiments photovoltaïques, il convient de contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 € sur 12 mois.

Conformément à la circulaire du ministère de l'Intérieur du 22 février 1989, ce Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistrer au compte 519 du compte de gestion.

A ce jour, le Crédit Agricole propose :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 12 mois
- Index : Ester
- Marge : 0.40 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Frais de dossier : 375 €
- Commission engagement : 0.15%
- Taux variable actuel : 2.326%

Une demande a également été faite auprès de la Caisse d'Epargne.

Après étude, l'offre proposée par le Crédit Agricole est plus intéressante avec un taux Ester de 2.326%.

En conséquence, le choix concernant la ligne de trésorerie est attribué au Crédit Agricole.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 37 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- AUTORISE le Président à signer tous documents concernant l'offre du Crédit Agricole pour contracter cette ligne de trésorerie.



Fait à Treignac le 01/12/2025
Le Président Philippe JENTY